



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 4 octobre 2017 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, monsieur Melvin Jomphe, directeur de cabinet, M^c Marie-Claude Thibeault, greffier adjoint et M^c Camille Doucet-Côté, assistante-greffière.

CE-2017-885

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 13 ET 20 SEPTEMBRE 2017 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 19 SEPTEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QU'une copie des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 13 et 20 septembre 2017 ainsi que de la séance spéciale tenue le 19 septembre 2017 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2017-886

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - EXCAVATION LOISELLE INC. - RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2014-427 du 27 mai 2014, adjugeait à la firme Excavation Loisel inc., un contrat pour le réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier pour un montant de 26 352 295,83 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-54 du 21 janvier 2015, autorisait à la firme Excavation Loisel inc., un ajustement de coûts de soumission d'un montant de 166 362,42 \$ incluant les taxes, dans le cadre du réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le coût des travaux à un montant de 26 518 658,25 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-771 du 7 octobre 2015, autorisait à la firme Excavation Loisel inc., un ajustement de coûts de soumission d'un montant de 188 759,59 \$ incluant les taxes, dans le cadre du réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le coût des travaux à un montant de 26 707 417,84 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-114 du 17 février 2016, autorisait à la firme Excavation Loisel inc., un ajustement de coûts de soumission au montant de 163 909,17 \$ incluant les taxes, dans le cadre du réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le coût des travaux au montant de 26 871 327,01 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-511 du 22 juin 2016, autorisait à la firme Excavation Loiselle inc., un ajustement de coûts de soumission d'un montant de 198 378,62 \$ incluant les taxes, dans le cadre du réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le coût des travaux à un montant de 27 069 705,63 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-985 du 16 novembre 2016, autorisait à la firme Excavation Loiselle inc., un ajustement de coûts de soumission d'un montant de 293 881,37 \$ incluant les taxes, dans le cadre du réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le coût des travaux à un montant de 27 363 587,00 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-253 du 29 mars 2017, autorisait à la firme Excavation Loiselle inc., un ajustement de coûts de soumission d'un montant de 290 018,86 \$ incluant les taxes, dans le cadre du réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le coût des travaux à un montant de 27 653 605,86 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+ S.E.N.C., mandatée par la Ville pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis, incluant la surveillance des travaux avec résidence complète, recommande un montant total de 165 818,79 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 146675 et 147764 ont déjà été approuvées pour un montant de 99 381,65 \$ incluant les taxes, pour une partie des travaux supplémentaires recommandés antérieurement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 146675 et 147764 pour un montant de 99 381,65 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût de soumission d'un montant de 66 437,14 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme Excavation Loiselle inc., dans le cadre du projet de réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 165 818,79 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, s'élève à un montant de 27 819 424,65 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30363-010-09924	60 665,96 \$	Tronçon de la rue Jacques-Cartier - C-14-085 – Chaussée et pavage
04-13493	2 889,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 881,98 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-887

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION –
KF CONSTRUCTION INC. - CONVERSION À L'AMMONIAC POUR LES ARÉNAS
FRANK-ROBINSON ET PAUL-ET-ISABELLE-DUCHESNAY - SERVICE DES
INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-577 du 5 juillet 2016, adjugeait un contrat à la firme KF Construction inc. pour la conversion à l'ammoniac pour les arénas Frank-Robinson et Paul-et-Isabelle-Duchesnay, du secteur d'Aylmer, pour un montant total 3 407 777 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-372 du 3 mai 2017, adjugeait des coûts supplémentaires couverts par les ordres de changement pour un montant positif de 108 996,94 \$ incluant les taxes, ainsi que divers crédits pour un montant de 11 725 \$ incluant les taxes, ont été entérinés en vertu des délégations de pouvoir numéros 141055, 141257, 142087, 142530, 142759, 142760, 143076, 143762, 144825 et 145374;

CONSIDÉRANT QUE des coûts supplémentaires couverts par les ordres de changement pour un montant positif de 100 618,20 \$ incluant les taxes, ainsi que divers crédits pour un montant de 8 156,76 \$ incluant les taxes, ont été autorisés en vertu des délégations de pouvoir numéros 146306, 146689, 146850 et 147367;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a déposé de nouvelles demandes au montant de 22 441,701 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les firmes Mercier Pfalzgraf architectes inc., Pageau Morel et associés, Delisle Despaux et associés inc. et CIMA+ mandatées par la Ville pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, ont analysé les demandes de coûts supplémentaires déposées par KF Construction inc. et en recommandent le paiement;

CONSIDÉRANT QUE la somme des avenants positifs dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation de pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, soit 100 000 \$ dans le cas présent;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le Service des infrastructures recommande l'approbation de ces coûts supplémentaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 146306, 146689, 146850 et 147367 au montant positif de 100 618,20 \$ incluant les taxes, et des crédits au montant de 8 156,76 \$ incluant les taxes, pour un montant net de 92 461,44 \$ incluant les taxes;
- approuve le supplément au montant de 22 441,70 \$ incluant les taxes, au contrat de KF Construction inc. dans le cadre du projet de conversion à l'ammoniac des arénas Frank-Robinson et Paul-et-Isabelle-Duchesnay.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 3 619 952,08 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30772-001-09878	20 492,26 \$	Construction dans la salle mécanique commune –Arénas - 15-2041 – Travaux de la salle mécanique
04-13493	975,94 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	973,50 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-888

AUTORISATION À GAZIFÈRE INC. DE PROCÉDER AUX TRAVAUX REQUIS SUR SON RÉSEAU AFIN DE DÉPLACER UNE CONDUITE DE GAZ DANS LE CADRE DU PROJET DE TRAVAUX DE DRAINAGE (PONCEAUX, FOSSÉS ET BERME) - RUES DU VIRGILIER, PAQUIN ET POIRIER (PHASE II) - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE des travaux de drainage sont prévus sur les rues du Virgilier, Paquin et Poirier;

CONSIDÉRANT QUE Gazifère inc. doit déplacer une conduite de gaz naturel qui entre en conflit avec un ponceau projeté;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a conclu une entente avec Gazifère inc. portant sur le partage des coûts lors des déplacements de conduit, à la suite de l'adoption de la résolution numéro CE-2014-1298 du 5 novembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE Gazifère inc. a soumis à la Ville une évaluation préliminaire du coût des travaux au montant de 87 245,33 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la Ville représente un taux de 69,32 %, soit un montant de 60 478,08 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les articles 573, 573.1 et 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture de services par un fournisseur qui, dans le domaine des communications, de l'électricité ou du gaz, est en situation de monopole :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise Gazifère inc. à réaliser les travaux requis sur son réseau afin de déplacer la conduite de gaz qui entre en conflit avec un ponceau projeté suivant l'entente dûment signée entre la Ville de Gatineau et Gazifière inc. établissant pour ce projet, une quote-part pour la Ville à 69,32 %, soit un montant de 60 478,08 \$ incluant les taxes, le tout basé sur une évaluation des coûts des travaux. Au terme des travaux, la Ville s'engage à défrayer sa quote-part en fonction du coût réel des travaux.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16001-013-09879	55 224,55 \$	Fonds dédiés aux infrastructures -15-3070 - Drainage pluvial – Rue du Virgilier
04-13493	2 630,05 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 623,48 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-889

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LA SOCIÉTÉ WINDMILL À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR LA RUE EDDY ET LE BOULEVARD MAISONNEUVE ENTRE LA RUE LAURIER ET LES PONTS DE LA CHAUDIÈRE ET DU PORTAGE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Société Windmill doit procéder au démantèlement des anciennes lignes aériennes de transport d'électricité pour le projet Zibi, entre la station hydroélectrique aux chutes de la Chaudière et l'usine Kruger;

CONSIDÉRANT QUE l'exécution des travaux nécessite des fermetures sporadiques d'environ 30 minutes du boulevard Maisonneuve au sud de la rue Laurier (pont du Portage);

CONSIDÉRANT QUE l'exécution des travaux nécessite une fermeture complète de la rue Eddy au sud de la rue Laurier (pont de la Chaudières);

CONSIDÉRANT QUE le boulevard Maisonneuve et la rue Eddy sont des artères majeures à très fort débit de circulation reliant la ville de Gatineau et la ville d'Ottawa;

CONSIDÉRANT QU' afin de minimiser les impacts sur les déplacements, les travaux se réaliseront en deux phases distinctes de fin de semaine, de 7 h à 14 h;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux devraient potentiellement se réaliser la fin de semaine des 14 et 15 octobre 2017 sur le pont du Portage pour la phase 1 et la fin de semaine des 21 et 22 octobre 2017 sur le pont de la Chaudière pour la phase 2;

CONSIDÉRANT QUE les travaux pourraient être reportés si les conditions climatiques ne sont pas favorables;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la Société Windmill à entraver complètement, pour des périodes d'environ 30 minutes, entre 7 h et 14 h, le boulevard Maisonneuve, entre la rue Laurier et le pont du Portage lors des travaux de démantèlement des lignes électriques aériennes pendant la fin de semaine des 14 et 15 octobre 2017;
- autorise la Société Windmill à entraver complètement la rue Eddy, entre la rue Laurier et le pont de la Chaudière lors des travaux de démantèlement des lignes électriques aériennes pendant la fin de semaine des 21 et 22 octobre 2017, entre 7 h et 14 h;
- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser la Société Windmill à réaliser des travaux de démantèlement des lignes électriques aériennes sur le boulevard Maisonneuve et la rue Eddy, entre la rue Laurier et les ponts de la Chaudière et du Portage pendant les fins de semaine des 14 et 15 octobre 2017 ainsi que des 21 et 22 octobre 2017;
- demande à la Société Windmill d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2017-890

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUES LOIS, DE LORIMIER ET SAINT-JEAN-BOSCO - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur les rues Lois, de Lorimier et Saint-Jean-Bosco, dossier RS-17-150, comme illustré au plan numéro CRO-17-304 du 12 septembre 2017.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Lois	Est	De la rue Saint-Jean-Bosco, sur une distance de 24 m vers le nord	En tout temps
Lois	Est	De la rue de Lorimier, sur une distance de 10 m vers le sud	En tout temps
Lois	Est	De la rue de Lorimier, sur une distance de 13 m vers le nord	En tout temps
Saint-Jean-Bosco	Nord	De la rue Lois, sur une distance de 5 m vers l'ouest	En tout temps
De Lorimier	Sud	De la rue Lois, sur une distance de 12 m vers l'ouest	En tout temps
De Lorimier	Nord	De la rue Lois, sur une distance de 12 m vers l'ouest	En tout temps

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-17-304 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-891

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE BRODEUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur la rue Brodeur, dossier RS-17-203, comme illustré au plan numéro CRO-17-331 du 12 septembre 2017.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Brodeur	Sud	À partir d'un point situé à 30 m à l'est de la rue Fortier, sur une distance de 35 m vers l'est	Décembre à mars
Brodeur	Sud	À partir d'un point situé à 30 m à l'ouest de la rue Berri, sur une distance de 35 m vers l'ouest	Décembre à mars

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Brodeur	Sud	À partir d'un point situé à 30 m à l'est de la rue Fortier, sur une distance de 35 m vers l'est	2 h 9 h à 16 h Lundi au vendredi Avril à novembre
Brodeur	Sud	À partir d'un point situé à 30 m à l'ouest de la rue Berri, sur une distance de 35 m vers l'ouest	2 h 9 h à 16 h Lundi au vendredi Avril à novembre

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-17-331 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-892

MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE AUGUSTE-MONDOUX - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur la rue Auguste-Mondoux, dossier RS-17-160, comme illustré au plan numéro CRO-17-301 du 27 juillet 2017.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Auguste-Mondoux	Nord	Rond-Point en face du numéro 670, entre le numéro 659 et le cul-de-sac	En tout temps

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-17-301 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-893

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE FORGET - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur la rue Forget, dossier RS-17-177, comme illustré au plan numéro CRO-17-289 du 22 août 2017.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Forget	Ouest	Entre le boulevard Saint-René Est et la rue Crevier	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin

Installer une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Forget	Est	À partir de la rue Crevier, sur une distance de 175 m vers le nord.	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-17-289 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-894

SOUSSION 2016 SP 098 - RÉFECTION DE LA TOITURE - CENTRE COMMUNAUTAIRE PÈRE-ARTHUR-GUERTIN - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Morin Isolation et Toitures ltée, 55, rue Breadner, Gatineau, Québec, J8Y 2L7, pour la réfection de la toiture et le re-surfage selon les plans et devis pour un montant de 264 486,19 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 septembre 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14004-013-09880	241 511,14 \$	Enveloppe annuelle - Remplacement de la toiture- 16-2036 – Centre communautaire Père Arthur-Guertin
04-13493	11 501,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	11 473,15 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
18-14004-005	91 000 \$		Enveloppe annuelle - Remplacement de la toiture - 15-2051 - Toiture – Centre communautaire Père Arthur-Guertin
18-14004-013		91 000 \$	Enveloppe annuelle - Remplacement de toiture - 16-2036 – Centre communautaire Père Arthur-Guertin

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-895

SOUSSION 2017 SP 057 - STABILISATION DES BERGES DU FOSSÉ DE DRAINAGE DU CHEMIN FRASER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD M. BÉGIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Edelweiss, 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour les travaux du projet de stabilisation des berges du fossé de drainage du chemin Fraser, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 133 574,35 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 juillet 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30673-031-09881	121 971,19 \$	Réfection et amélioration des réseaux d'égout et d'aqueduc - 15-3051 - Travaux du projet de stabilisation des berges du fossé de drainage du chemin Fraser
04-13493	5 808,84 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 794,32 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-896

SOUSSION 2017 SP 191 - RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DE L'AVENUE DE LA COLLINE, ENTRE LE CHEMIN D'AYLMER ET LA RUE SAMUEL-EDEY - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - MIKE DUGGAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 130247 Canada inc./Pavage Inter Cité, 485, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour les travaux de réfection de la chaussée de l'avenue de la Colline, entre le chemin d'Aylmer et la rue Samuel-Edey, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 942 547,80 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 août 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30806-008-09882	860 671,77 \$	Travaux reliés à la réfection et l'aménagement -16-3041 - Travaux de réfection de la chaussée de l'avenue de la Colline, entre le chemin d'Aylmer et la rue Samuel-Edey
04-13493	40 989,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	40 886,78 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-897

SOUSSION 2017 SP 193 - RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU CHEMIN BELLECHASSE ENTRE LA MONTÉE SAINT-AMOUR ET LA MONTÉE PAIEMENT - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - GILLES CARPENTIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Edelweiss inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour les travaux de réfection de la chaussée du chemin Bellechasse entre la montée Saint-Amour et la montée Paiement, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 1 242 254,73 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 29 août 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30806-009-09883	1 134 344,15 \$	Travaux reliés à la réfection et l'aménagement -16-3037 - Travaux de réfection de la chaussée du chemin Bellechasse entre la montée Saint-Amour et la montée Paiement
04-13493	54 022,82 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	53 887,76 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-898

SOUSSION 2017 SI 251 - AMÉNAGEMENT D'UNE PENTE DE GLISSE - PARC GILBERT-GARNEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Clôture Régionale, 170, rue Bombardier, unité 3, Gatineau, Québec, J8R 005, pour les travaux d'aménagement d'une pente de glisse au parc Gilbert-Garneau, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un total approximatif de 51 518,56 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et à sa soumission déposée le 11 septembre 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79940-692-09884	25 000,00 \$	Monsieur le conseiller Denis Tassé – District électoral de Touraine – Aménagement et équipements non capitalisables
18-15004-019-09885	22 043,31 \$	Plan quadriennal - Parcs et structures récréatives - C-14-128 - Parc Gilbert-Garneau - Patinoire
04-13493	2 240,43 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 234,82 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-899

SOUSSION 2017 SP 182 - DÉMOLITION DE L'ENTREPÔT CULTURE ET LOISIRS SITUÉ AU 185, RUE MONTCALM - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 176026 Canada inc./Amor Construction, 14, chemin Richard, La Pêche, Québec, J0X 2W0, pour la démolition de l'entrepôt Culture et loisirs situé au 185, rue Montcalm pour un montant de 217 173,98 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 30 août 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30775-026-09886	198 308,79 \$	Travaux d'aménagement au centre-ville de Gatineau -16-2070 - Démolition de l'entrepôt Culture et loisirs au 185, rue Montcalm
04-13493	9 444,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 420,79 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-900

SOUSSION 2017 SP 217 - REVÊTEMENT SYNTHÉTIQUE POUR TERRAIN DE SOCCER-FOOTBALL AU PARC D'ARCY-MCGEE-SYMMES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la LML Paysagiste et Frères inc., 11 500, 26^e, avenue, Montréal, Québec, H1E 2Z5, pour les travaux de fourniture et d'installation d'un revêtement synthétique pour un terrain de soccer/football au parc d'Arcy-McGee-Symmes, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un total approximatif de 443 401,09 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et à sa soumission déposée le 14 septembre 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30813-001-09887	404 884,29 \$	Construction du terrain synthétique - Parc d'Arcy-McGee-Symmes - 16-3071 - Travaux
04-13493	19 282,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	19 234,30 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-901

SOUSSION 2017 SI 250 - TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DEL DE LA PATINOIRE AU PARC JACK-ÉYAMIE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Séguin Morris inc., 620, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour les travaux d'éclairage de la patinoire du parc Jack-Éyamie, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un total approximatif de 76 875,92 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et à leur soumission déposée le 14 septembre 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16005-033-09888	70 197,96 \$	Plan quadriennal - Parc et structures récréatives - 17-3028 - Travaux d'éclairage de la patinoire du parc Jack-Éyamie
04-13493	3 343,16 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 334,80 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-902

SOUMISSION 2017 SP 117 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE TERRAINS DE SOCCER-FOOTBALL À SURFACE SYNTHÉTIQUE AU PARC D'ARCY-MCGEE-SYMMES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Industries CAMA, 800-A, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour les travaux d'aménagement d'un terrain de soccer-football à surface synthétique au parc d'Arcy-McGee-Symmes, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un total approximatif de 1 396 676,43 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et à sa soumission déposée le 13 septembre 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15004-022-09889	580 000,00 \$	Plan quadriennal - Parcs et structures récréatives - 16-3071 - Parc secteur ouest - Terrain synthétique
18-14017-050-09890	140 999,99 \$	Plan quadriennal d'investissements des parcs - 16-3071 - Travaux d'aménagement d'un terrain de soccer-football à surface synthétique au parc d'Arcy-McGee-Symmes
18-13007-050-09891	160 000,00 \$	Plan quadriennal des parcs d'infrastructure récréative, sportive et communautaire - 16-3071 - Travaux d'aménagement d'un terrain de soccer-football à surface synthétique au parc d'Arcy-McGee-Symmes
06-30813-001-09892	394 351,74 \$	Construction du terrain synthétique - Parc d'Arcy-McGee-Symmes - 16-3071 - Travaux
04-13493	60 738,27 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	60 586,43 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-903

SOUSSION 2017 SI 244 - AMÉNAGEMENT AUTOUR DE LA PATINOIRE DES SÉNATEURS - PARC JACK-ÉYAMIE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Polane inc., 621, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour les travaux d'aménagement du parc Jack-Éyamie, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un total approximatif de 52 757,33 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 septembre 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16005-033-09893	48 174,47 \$	Plan quadriennal - Parc et structures récréatives - 17-3028 - Travaux d'aménagement du parc Jack-Éyamie - Éclairage
04-13493	2 294,30 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 288,56 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-904

SOUSSION 2017 SP 181 - RÉHABILITATION DU BÂTIMENT ADMINISTRATIF, PHASE 3 - CENTRE DE RÉCUPÉRATION ET DE TRANSBORDEMENT**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme DLS Construction inc., 1910, chemin Pink, suite 201, Gatineau, Québec, J9J 3N9, pour la réalisation de la phase 3 du projet de réhabilitation du bâtiment administratif du centre de récupération et de transbordement, pour un montant total de 358 000 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 août 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14024-014-09894	326 901,72 \$	Mise aux normes de bâtiments du centre de récupération et de transbordement – 15-2022 – Travaux, phase 3
04-13493	15 568,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	15 529,68 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-905

MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE JOFFRE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE- SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur la rue Joffre, dossier RS-17-183, comme illustré au plan numéro CRO-17-318 du 13 septembre 2017.

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Joffre	ouest	À partir d'un point situé à 34 m au nord du boulevard Saint-Raymond, sur une distance de 16 m vers le nord	10 minutes

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-17-318 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-906

SOUMISSION 2017 SI 204 - RÉFECTION DES AIRES DE JEUX DANS DIVERS PARCS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Paysagiste Envert et fils, 146, chemin du Rang 6, Val-des-Monts, Québec, J8N 7R3, pour la réfection des aires de jeux dans divers parcs sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un total approximatif de 63 675,45 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 8 septembre 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<u>POSTE</u>	<u>MONTANT</u>	<u>DESCRIPTION</u>
18-17007-009-09895	8 566,98 \$	Plan quadriennal des parcs, volets 1,2, 3 et plus - 17-3008 – Lanctôt - Remplissage de sable
18-17007-010-09896	16 535,53 \$	Plan quadriennal des parcs, volets 1,2, 3 et plus -17-3010 – Larocque - Remplissage de sable
18-17007-007-09897	13 228,42 \$	Plan quadriennal des parcs, volets 1,2, 3 et plus -17-3015 - Marcel Gladu - Remplissage de sable
02-71420-521-09898	19 813,24 \$	Entretien des parcs et des aménagements – Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	2 769,10 \$	TPS à recevoir ristournes
04-13593	2 762,18 \$	TVQ à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-907

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SODEVCO INC. - RÉHABILITATION DU BÂTIMENT ADMINISTRATIF - CENTRE DE RÉCUPÉRATION ET DE TRANSBORDEMENT - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-ROSE - LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro CE-2016-1010 du 14 novembre 2016, la Ville de Gatineau adjugeait un contrat à la firme Sodevco inc. pour la réalisation du projet de réhabilitation du bâtiment administratif du centre de récupération et de transbordement, lequel est situé au 860, boulevard de la Carrière dans le secteur Hull, pour un montant de 258 003,90 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro CE-2017-572 du 28 juin 2017, des coûts supplémentaires couverts par les ordres de changement pour un montant positif de 63 012,74 \$ incluant les taxes, ont été autorisés;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a déposé de nouvelles demandes au montant de 122 315,47 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les firmes Mercier Pfalzgraf architectes inc. et Pinchin inc., mandatées par la Ville de Gatineau pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, ont analysé les demandes de coûts supplémentaires déposées par Sodevco inc. et en recommandent le paiement;

CONSIDÉRANT QUE la somme des avenants positifs dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le Service des infrastructures recommande l'approbation de ces coûts supplémentaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le supplément au montant de 122 315,47 \$ incluant les taxes, au contrat de Sodevco inc. dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment administratif du centre de récupération et de transbordement, portant ainsi l'ajustement de coût de soumission au montant positif de 185 328,21 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 443 332,11 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30645-031-09899	111 690,33 \$	Réfection de bâtiments -15-2022 - Toiture CRT
04-13493	5 319,22 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 305,92 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-908

SOUSSION 2017 SP 222 - TRAVAUX DE RELOCALISATION DE CONDUITES D'ÉGOUT SUR LE LOT 4 601 821 DU CADASTRE DU QUÉBEC - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Polane inc., 621, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour les travaux de relocalisation de conduites d'égout sur le lot 4 601 821 du cadastre du Québec pour un montant de 1 008 234,12 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 31 août 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30812-003-09900	920 652,13 \$	Divers travaux d'infrastructures - Aréna de 4 000 places et trois glaces communautaires - 17-3065 - Relocalisation d'égouts
04-13493	43 845,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	43 736,19 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-909

SOUSSION 2017 SP 214 - SERVICES PROFESSIONNELS - GÉRANCE DE CONSTRUCTION - CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT ÉTAGÉ - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme 8633509 Canada inc. (Construction JPL), 116, rue Lois, Gatineau, Québec, J8Y 3R7, pour la fourniture de services professionnels en gérance de construction pour la construction d'un stationnement étagé dans le secteur de la Cité, pour un montant total de 1 098 011,25 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 septembre 2017, et ce, comme étant la seule soumission s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30812-001-09901	1 002 630,62 \$	Divers travaux d'infrastructures - Aréna de 4 000 places et trois glaces communautaires - 17-2028 - Construction d'un stationnement étagé
04-13493	47 750,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	47 630,63 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-910

SOUSSION 2017 SP 211 - SERVICES PROFESSIONNELS - ARCHITECTURE - CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT ÉTAGÉ - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Architecture49 inc., 1244, rue Sainte-Catherine Ouest, 3^e étage, Montréal, Québec, H3G 1P1, pour la fourniture de services professionnels en architecture pour la construction d'un stationnement étagé dans le secteur de la Cité, pour un montant total de 431 156,25 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 septembre 2017, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30812-001-09902	393 703,12 \$	Divers travaux d'infrastructures - Aréna de 4 000 places et trois glaces communautaires - 17-2028 - Construction d'un stationnement étagé
04-13493	18 750,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	18 703,13 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-911

SOUSSION 2017 SP 212 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - STRUCTURE ET CIVIL - CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT ÉTAGÉ - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme WSP Canada inc., 480, boulevard de la Cité, bureau 200, Gatineau, Québec, J8T 8R3, pour la fourniture de services professionnels en structure et génie civil pour la construction d'un stationnement étagé dans le secteur de la Cité, pour un montant total de 281 688,75 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 septembre 2017, et ce, comme étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30812-001-09903	257 219,37 \$	Divers travaux d'infrastructures - Aréna de 4 000 places et trois glaces communautaires - 17-2028 - Construction d'un stationnement étagé
04-13493	12 250,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	12 219,38 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-912

**SOUSSION 2017 SP 213 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-
CONSEILS - MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE - CONSTRUCTION D'UN
STATIONNEMENT ÉTAGÉ - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT
ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Bouthillette Parizeau inc., 430, boulevard de l'Hôpital, local 120, Gatineau, Québec, J8V 1T7, pour la fourniture de services professionnels en génie mécanique et électrique pour la construction d'un stationnement étagé dans le secteur de la Cité, pour un montant total de 103 236,05 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 septembre 2017, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30812-001-09904	94 268,27 \$	Divers travaux d'infrastructures - Aréna de 4 000 places et trois glaces communautaires - 17-2028 - Construction d'un stationnement étagé
04-13493	4 489,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 478,28 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-913

**SOUSSION 2017 SP 209 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-
CONSEILS - SURVEILLANCE EN RÉSIDENCE - RELOCALISATION DES
CONDUITES D'ÉGOUTS - LOT 4 601 821 DU CADASTRE DU QUÉBEC - SERVICE
DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT -
DANIEL CHAMPAGNE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Quadrivium conseil inc., située au 290, boulevard Saint-Joseph, unité 2, Gatineau, Québec, J8Y 3Y3, pour les services professionnels d'ingénierie pour la surveillance en résidence des travaux pour le projet de relocalisation des conduites d'égout sur le lot 4 601 821 du cadastre du Québec, basé sur les prix forfaitaires et unitaires inscrits à l'offre de prix, pour un montant approximatif de 44 840,25 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 août 2017, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30812-003-09905	40 945,12 \$	Divers travaux d'infrastructures - Aréna de 4 000 places et trois glaces communautaires - 17-3065 - Relocalisation d'égouts
04-13493	1 950,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 945,13 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-914 **SOUSSION 2017 SP 208 - CONSTRUCTION DE TROTTOIRS EN MILIEU BÂTI 2016-2017 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Edelweiss, 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour la construction de trottoirs en milieu bâti 2016-2017, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 492 843,45 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 septembre 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30695-062-09906	450 031,75 \$	Divers travaux de réfection et d'aménagement - Réseau routier -16-3033 - Trottoirs 2016-2017
04-13493	21 432,64 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	21 379,06 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-915 **SOUSSION 2017 SP 243 - RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION ENTRE LE BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES ET LA RUE CRÉMAZIE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Edelweiss inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour les travaux de réaménagement de l'intersection du boulevard des Allumettières et de la rue Crémazie, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 135 615,22 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 septembre 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30747-040-09907	123 834,77 \$	Travaux de réfection du réseau routier - 16-3102 - Travaux de réaménagement de l'intersection du boulevard des Allumettières et de la rue Crémazie
04-13493	5 897,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 882,85 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-916

**SOUSSION 2017 SP 232 - SERVICES PROFESSIONNELS D'ARPENTAGE -
LEVÉS TERRAIN - PROJETS DE MESURES DE MODÉRATION DE LA
CIRCULATION - PTI 2018 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge les contrats aux firmes suivantes pour les services professionnels d'arpentage pour la réalisation de levés terrain pour les projets de mesures de modération de la circulation PTI 2018, pour un montant total de 78 246,24 \$ incluant les taxes, à savoir :

- À la firme Courchesne, Fortin a.-g. inc., 470, chemin Vanier, unité 203, Gatineau, Québec, J9J 3J1, pour un montant total de 41 080,57 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 septembre 2017, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final pour le lot 1 après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée;
- À la firme Nadeau, Fournier arpenteurs-géomètres inc., située au 428, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L8, pour un montant total de 37 165,67 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 septembre 2017, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final pour le lot 2, en conformité avec l'article 6 du cahier Avis aux soumissionnaires qui spécifie qu'un même soumissionnaire ne peut obtenir qu'un maximum d'un lot dans le cadre du présent appel d'offres, et après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16003-020-09908	37 512,03 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 17-3089 - Honoraires professionnels - Levés - Modération de la circulation
18-16003-020-09909	33 937,21 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 17-3089 - Honoraires professionnels - Levés - Modération de la circulation
04-13493	3 402,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 394,25 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
18-16003-001	71 449,24 \$		Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - Réseau routier 2016
18-16003-020		71 449,24 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 17-3089 - Honoraires professionnels - Levés - Modération de la circulation

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-917

SOUSSION 2017 SI 247 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - REMPLACEMENT DU PONCEAU DE LA RUE LEMAY - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - GILLES CARPENTIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Quadrivium conseil inc., 290, boulevard Saint-Joseph, unité 2, Gatineau, Québec, J8Y 3Y3, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour le remplacement du ponceau de la rue Lemay sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 84 334,16 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

De plus, ce comité autorise :

- la firme Quadrivium conseil inc. à présenter pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire;
- la firme Quadrivium conseil inc. à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17004-031-09910	77 008,33 \$	Fonds dédiés aux infrastructures -17-3083 – Honoraires professionnels - Ponceau - Rue Lemay
04-13493	3 667,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 658,33 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-918

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE DUCHARME - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur la rue Ducharme, dossier RS-17-184, comme illustré au plan numéro CRO-17-316 du 19 septembre 2017.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Ducharme	Est	À partir du boulevard Montclair, sur une distance de 20 m vers le sud	En tout temps
Ducharme	Est	À partir d'un point situé à 20 m au sud du boulevard Montclair, sur une distance de 55 m vers le sud	7 h à 18 h Lundi au vendredi Excepté détenteur de permis Zone 27
Ducharme	Ouest	À partir d'un point situé à 40 m au sud du boulevard Montclair, sur une distance de 39 m vers le sud	7 h à 18 h Lundi au vendredi Excepté détenteur de permis Zone 27
Ducharme	Ouest	À partir de la rue Talon, sur une distance de 40 m vers le nord	7 h à 18 h Lundi au vendredi Excepté détenteur de permis Zone 27

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-17-316 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-919

SOUSSION 2017 SP 183 - AGRANDISSEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE AURÉLIEN-DOUCET - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Sodevco, 768, boulevard Saint-Joseph, bureau 110, Gatineau, Québec, J8Y 4B8, pour l'agrandissement de la bibliothèque Aurélien-Doucet, située au 207, boulevard Mont-Bleu, pour un montant de 417 700 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 6 septembre 2017, et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17024-001-09911	381 415,77 \$	Bibliothèque Aurélien-Doucet - Travaux
04-13493	18 164,82 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	18 119,41 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-920

MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - STATIONNEMENT DU 34, RUE HANSON - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement à l'intérieur du stationnement du 34, rue Hanson, dossier RS-17-201, comme illustré au plan numéro CRO-17-345 du 25 septembre 2017.

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Stationnement du 34, rue Hanson	90 minutes 7 h à 18 h Lundi au vendredi

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-17-345 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-921

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUES LAMENNAIS ET SOUCY - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur les rues Lamennais et Soucy, dossier RS-17-188, comme illustré au plan numéro CRO-17-325 du 18 septembre 2017.

Installer une zone d'arrêt interdit :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Lamennais	Nord	À partir d'un point situé à 141 m à l'est de l'avenue de Buckingham, sur une distance de 44 m vers l'est	7 h 30 à 9 h 15 h à 16 h 30 Lundi au vendredi Septembre à juin Excepté autobus
Soucy	Ouest	À partir de la rue Soucy, sur une distance de 16 m vers le sud	7 h 30 à 9 h 15 h à 16 h 30 Lundi au vendredi Septembre à juin Excepté autobus

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-17-325 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-922

SOUSSION 2017 SI 233 - ENTRETIEN PRÉVENTIF DE QUATRE GROUPES ÉLECTROGÈNES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Entreprises L.M., 3006, rue Saint-Catherine Est, Montréal, Québec, H1W 2B8, pour les travaux d'entretien préventif de quatre groupes électrogènes Alco, pour un total de 44 380,35 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 septembre 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-13003-036-09876	40 525,17 \$	Équipements et divers travaux - Entretien aux usines environnementales - Entretien génératrices
04-13493	1 930,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 925,18 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-923

SOUSSION 2017 SI 220 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DE L'EAU SOUTERRAINE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme BluMetric Environnement inc., 41, rue de Valcourt, local 4, Gatineau, Québec, J8T 8G9, pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'une étude de caractérisation de l'eau souterraine pour un montant total révisé de 88 272,06 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 7 septembre 2017 et révisée le 19 septembre 2017, et ce, comme étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15018-002-09877	80 604,15 \$	Services professionnels d'ingénieurs-conseils - Lac Beauchamp - Étude sur la problématique des travaux
04-13493	3 838,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 829,16 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-924

APPEL D'INTÉRÊTS 2016 SP 266 - COLLECTE ET VALORISATION DES ENCOMBRANTS-RÉEMPLOI - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité mandate les services de la Ville de Gatineau pour entreprendre toutes les démarches inhérentes menant à l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire quant à l'application de l'article 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes afin de permettre à la Ville de Gatineau d'octroyer de gré à gré les contrats nécessaires pour les services de collecte et valorisation des encombrants réemploi.

Conditionnellement à l'obtention de la dispense de procéder par appel d'offres du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ce comité adjuge un contrat de gré à gré à La Relance Outaouais inc. – Grands Frères Grandes Sœurs de l'Outaouais pour les services de collecte et valorisation des encombrants réemploi pour un montant approximatif pour deux ans de 660 059,98 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'intérêts et sa proposition financière déposée le 24 août 2017, et ce, comme étant la plus basse proposition financière reçue.

De plus, suite à l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer les contrats y découlant entre la Ville de Gatineau et La Relance Outaouais inc. – Grands Frères Grandes Sœurs de l'Outaouais.

Les fonds aux fins de la présente seront pris à même le poste budgétaire 02-45545-449 – Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 – Autres collectes.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-925

SOUMISSION 2017 SP 221 - REJET DE SOUMISSION - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT AVEC UN SENTIER D'ACCÈS UNIVERSEL ET UN STATIONNEMENT ÉCOLOGIQUE AU PARC DU LAC-BEAUCHAMP - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 10 août 2017, un appel d'offres public pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la gestion des eaux de ruissellement avec un sentier d'accès universel et un stationnement écologique au parc du Lac-Beauchamp;

CONSIDÉRANT QU'une seule offre a été reçue avant la date et l'heure limite de dépôt des soumissions et que cette dernière excède largement les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville de Gatineau soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule offre reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2017 SP 221 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres public.

Adoptée

CE-2017-926

SOUSSION 2016 SP 319A - FOURNITURE DE QUINCAILLERIE DE PORTES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Cogestal inc., 1080, boulevard Alexis-Nihon, Montréal, Québec, H4R 1S2, pour la section 1 - Quincaillerie de portes et la section 2 - Portes et cadres de portes, selon les prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif pour deux ans de 212 083,42 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 20 juin 2017, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat est d'une durée de deux années à compter de la date d'adjudication. Après la première année du contrat, les prix unitaires seront indexés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même les divers postes budgétaires concernés, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes aux budgets 2018 et 2019 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-927

SOUSSION 2017 SP 099 - DÉNEIGEMENT DE DIVERS STATIONNEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat pour le service de déneigement de divers stationnements aux firmes apparaissant au tableau des prix reçus ci-joint, selon les prix unitaires incluant les taxes, mentionnés en regard de chacun d'eux, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 22 juin 2017, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

Le contrat sera d'une durée de trois saisons avec la possibilité de renouvellement de deux périodes additionnelles d'une saison.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2018 à 2022 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	DESCRIPTION
02-19910-531	Entretien des terrains - Place-des-Pionniers
02-19930-531	Entretien des terrains - Édifice Pierre-Papin
02-21910-531	Entretien des terrains - Sécurité publique d'Aylmer
02-21920-531	Entretien des terrains - Sécurité publique de Hull
02-21930-531	Entretien des terrains - Sécurité publique de Gatineau
02-22910-531	Entretien des terrains - Casernes d'Aylmer
02-22920-531	Entretien des terrains - Casernes de Hull
02-22930-531	Entretien des terrains - Casernes de Gatineau
02-22950-531	Entretien des terrains - Casernes Buckingham
02-35500-531	Entretien des terrains - Stationnements municipaux
02-62320-531	Entretien des terrains - Bureau du tourisme
02-71190-531	Entretien des terrains - Édifices communautaires
02-71221-531	Entretien des terrains - Centre Robert-Guertin
02-71232-531	Entretien des terrains - Aréna Cholette
02-71233-531	Entretien des terrains - Aréna Jean-Paul Sabourin
02-71234-531	Entretien des terrains - Aréna Baribeau
02-71235-531	Entretien des terrains - Aréna Stade-Pierre-Lafontaine
02-71236-531	Entretien des terrains - Aréna Beaudry
02-71237-531	Entretien des terrains - Aréna Campeau
02-71331-531	Entretien des terrains - Centre aquatique Paul-Pelletier
02-71460-531	Entretien des terrains - Infrastructures de parc
02-72191-531	Entretien des terrains - Maison de la culture
02-72291-531	Entretien des terrains - Bibliothèque Lucien-Lalonde
02-79900-531	Entretien des terrains - Autres édifices

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-928

SOUSSION 2017 SP 100 - DÉNEIGEMENT DE DIVERS EMPLACEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat pour le service de déneigement de divers emplacements aux firmes apparaissant au tableau révisé des prix reçus ci-joint, selon les prix unitaires incluant les taxes, mentionnés en regard de chacun d'eux, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 22 juin 2017, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

Le contrat sera d'une durée de trois saisons avec la possibilité de renouvellement de deux périodes additionnelles d'une saison.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2018 à 2022 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	DESCRIPTION
02-41213-531	Usine d'eau potable – Secteur de Hull
02-41214-531	Usine d'eau potable – Secteur de Gatineau
02-41215-531	Usine d'eau potable – Secteur de Buckingham
02-41320-531	Postes de surpression
02-41410-531	Usine de traitement des eaux usées
02-41470-531	Usine de traitement des eaux usées – Secteur de Masson-Angers
02-41530-531	Station de pompage - Secteur ouest
02-41535-531	Station de pompage - Secteur est
02-45128-531	Traitement de lixiviat - Site Cook
02-45312-531	Résidus domestiques dangereux et écocentres

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-929

SOUSSION 2017 SP 139 - FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX EN PÉRIODE HIVERNALE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction DJL inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour la fourniture de béton bitumineux en période hivernale, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission selon la quantité achetée, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 31 août 2017, et ce, étant la seule soumission reçue et conforme, à savoir :

Quantités	Prix (incluant les taxes)
0 à 1 000 tonnes métriques	218,45 \$/tonne métrique
1 001 à 1 500 tonnes métriques	212,70 \$/tonne métrique
1 501 à 2 000 tonnes métriques	201,21 \$/tonne métrique
2 001 à 2 500 tonnes métriques	189,71 \$/tonne métrique
2 501 à 3 000 tonnes métriques	178,21 \$/tonne métrique
5 à 15 tonnes/quart de travail samedi de 7 h à 13 h	339,18 \$/tonne métrique
16 à 30 tonnes/quart de travail samedi de 7 h à 13 h	264,44 \$/tonne métrique
31 tonnes et plus/quart de travail samedi de 7 h à 13 h	235,70 \$/tonne métrique
5 à 10 tonnes/quart de travail lundi au vendredi de 20 h à 22 h	298,94 \$/tonne métrique
11 à 15 tonnes/quart de travail lundi au vendredi de 20 h à 22 h	258,69 \$/tonne métrique
16 tonnes et plus/quart de travail lundi au vendredi de 20 h à 22 h	235,70 \$/tonne métrique

Le contrat sera valide à partir du 5 décembre 2017 jusqu'à la date de fin de la période de dégel des routes selon la zone 1 du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de 2018. Le contrat pourra être renouvelé pour une période additionnelle d'une année ainsi, après la première année du contrat, s'il y a lieu, les prix unitaires seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation pour le Canada, Indice d'ensemble (non désaisonnalisé), cette période se terminant deux mois précédant la date anniversaire.

Le béton bitumineux sera acheté selon les besoins et les fonds à cette fin, seront pris à même le poste budgétaire 02-31210-625 - Rues pavées - Asphalte, et ce, jusqu'à concurrence des fonds disponibles.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2018 les fonds nécessaires à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-930

SOUSSION 2017 SP 184 - LOCATION DE QUATRE BALAIS MÉCANIQUES DE RUES SANS OPÉRATEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Joe Johnson Equipment inc., 8620, rue Jarry, Anjou, Québec, H1K 1X7, pour la location de trois balais mécaniques de rues automoteurs sans opérateur pour un montant total approximatif pour trois ans de 475 996,50 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 1^{er} août 2017, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

De plus, ce comité retient les tarifs horaires inscrits à la formule de soumission pour la location de balais mécaniques de rues automoteurs sans opérateur si le temps d'utilisation dépasse 640 heures par balai.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2018 à 2020, les montants nécessaires afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31240-515 - Balayage et arrosage – Location de la machinerie et des véhicules.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-931

SOUSSION 2017 SP 130 - FOURNITURE D'ENROBÉS À FROID - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Tech-Mix (Division de Bau-Val inc.), 3350, chemin de la Butte-aux-Renards, Varennes, Québec, J3X 1P7, pour la fourniture d'enrobés à froid, sur la base du prix unitaire inscrit à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 22 075,20 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposé le 31 août 2017, cette dernière ayant déposée la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'un an, et ce, à compter du 1^{er} novembre 2017 avec la possibilité de le prolonger pour une période additionnelle d'une année ainsi après la première année du contrat s'il y a lieu, les prix unitaires seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation pour le Canada, Indice d'ensemble (non désaisonnalisé), cette période se terminant deux mois précédant la date anniversaire.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget de l'année 2018 ainsi qu'aux budgets de l'année 2019 et 2020, s'il y a lieu.

L'enrobés à froid sera acheté selon les besoins et les fonds à cette fin, seront pris à même le poste budgétaire 02-31210-625 - Rues pavées - Asphalte, et ce, jusqu'à concurrence des fonds disponibles.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-932

SOUSSION 2017 SI 109 - FOURNITURE D'UN RÉCHAUD POUR LE TRANSPORT D'ASPHALTE SUR REMORQUE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Cubex ltée, 850, rue Boucher, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J3B 7Z8, pour la fourniture d'un réchaud pour le transport d'asphalte sur remorque, pour un montant total de 37 596,83 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 6 juillet 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30785-025-09914	34 330,91 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Travaux publics - Recycleur 880VA996
04-13493	1 635,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 630,92 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-933

SOUSSION 2017 SP 069 - FOURNITURE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Carle Ford inc., 901, rue Dollard, Gatineau, Québec, J8L 3T4, pour la fourniture de cinq voitures électriques selon la section A incluant les options 1 et 2 et de deux voitures hybrides rechargeables selon la section B incluant les options 1 et 2 pour un montant total de 228 839,60 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 7 septembre 2017.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-17004-001-09915	29 388,27 \$	Programme de remplacement de véhicules et machinerie – Rattrapage d'automobile - 110GB726
11-17004-002-09916	29 388,24 \$	Programme de remplacement de véhicules et machinerie – Rattrapage d'automobile - 110GB770
11-17004-003-09917	26 000,00 \$	Programme de remplacement de véhicules et machinerie – Rattrapage d'automobile - 110TB560
11-17007-008-09918	25 000,00 \$	Achat de véhicules et d'équipement de voiture environnementale
06-30804-001-09919	26 000,00 \$	Achat de véhicules et d'équipements d'automobile - 110EC314
06-30804-002-09920	26 000,00 \$	Achat de véhicules et d'équipements d'automobile - 110HC307
06-30767-045-09921	16 796,29 \$	Achat de véhicules et équipement - Service des travaux publics et autres soumissions 2017 SP 069
18-12007-001-09922	4 388,24 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Véhicule hybride – Service de l'urbanisme et du développement durable - Montant additionnel
06-30804-005-09923	26 000,00 \$	Achat de véhicules et d'équipements d'automobile - 110VB315
04-13493	9 951,71 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 926,85 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-934

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-23 - 71 894,14 \$ - PÉRIODE DU 4 AU 10 JUIN 2017, B-24 - 127 303,30 \$ - PÉRIODE DU 11 AU 17 JUIN 2017, B-25 - 71 161,16 \$ - PÉRIODE DU 18 AU 24 JUIN 2017 ET B-26 - 69 733,12 \$ - PÉRIODE DU 25 JUIN AU 1^{er} JUILLET 2017

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-23 au montant de 71 894,14 \$ pour la période du 4 au 10 juin 2017, B-24 au montant de 127 303,30 \$ pour la période du 11 au 17 juin 2017, B-25 au montant de 71 161,16 \$ pour la période du 18 au 24 juin 2017 et B-26 au montant de 69 733,12 \$ pour la période du 25 juin au 1^{er} juillet 2017.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-935 **RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-27 - 37 839,80 \$ - PÉRIODE DU 9 AU 15 JUILLET 2017, B-28 - 196 529,57 \$ - PÉRIODE DU 16 AU 22 JUILLET 2017 ET B-29 - 50 749,19 \$ - PÉRIODE DU 23 AU 29 JUILLET 2017**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-27 au montant de 37 839,80 \$ pour la période du 9 au 15 juillet 2017, B-28 au montant de 196 529,57 \$ pour la période du 16 au 22 juillet 2017 et B-29 au montant de 50 749,19 \$ pour la période du 23 au 29 juillet 2017.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-936 **RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-30 - 143 659,32 \$ - PÉRIODE DU 30 JUILLET AU 5 AOÛT 2017, B-31 - 134 463,96 \$ - PÉRIODE DU 6 AU 12 AOÛT 2017, B-32 - 174 481,92 \$ - PÉRIODE DU 13 AU 19 AOÛT 2017 ET B-33 - 182 237,38 \$ - PÉRIODE DU 20 AU 26 AOÛT 2017**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-30 au montant de 143 659,32 \$ pour la période du 30 juillet au 5 août 2017, B-31 au montant de 134 463,96 \$ pour la période du 6 au 12 août 2017, B-32 au montant de 174 481,92 \$ pour la période du 13 au 19 août 2017 et B-33 au montant de 182 237,38 \$ pour la période du 20 au 26 août 2017.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-937 **SOUSSION 2017 SI 203 - FOURNITURE ET INSTALLATION DES UNITÉS DE SIGNALISATION AU 120, RUE PRINCIPALE ET AU 1, RUE FRONT - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES ET SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Seguin Morris inc., 620, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour la fourniture et l'installation des unités de signalisation aux 120, rue Principale et 1, rue Front, pour un montant total de 74 158,88 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 août 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72130-692-09912	29 940,22 \$	Gestion de la diffusion culturelle - Équipements non capitalisables
02-72198-692-09913	36 563,14 \$	Entente culturelle patrimoine - Équipements non capitalisables
04-13493	3 225,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 430,52 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-938

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT HALLOWEEN AU VILLAGE LE 21 OCTOBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront dans le centre-ville de Buckingham dans le cadre des festivités de l'Halloween au village;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation de la circulation et du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE les activités commerciales de ce secteur se terminent à 17 h le samedi;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation de la circulation et du stationnement et dans le cadre de l'événement Halloween au village le 21 octobre 2017, à savoir :

Stationnement interdit :

Date	Heures	Rues
21 octobre 2017	17 h à 00 h	Avenue de Buckingham (entre la rue Maclaren et la rue Joseph)
21 octobre 2017	00 h à 18 h	Rue Church (entre la rue Maclaren Est et l'avenue de Buckingham)

Circulation interdite :

Date	Heures	Rues
21 octobre 2017	13 h 30 à 15 h 30	Rue Church (entre la rue Maclaren Est et l'avenue de Buckingham)
21 octobre 2017	Variable (à la discrétion du Service de police)	Avenue de Buckingham (entre la rue Maclaren et la rue Joseph)

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures.

Le tout selon les plans numéros G05-095-02 et M-2016-064-001 aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2017-939

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES DROITS SOCIAUX DE GATINEAU - 18, RUE CHARLEVOIX - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Association pour la défense des droits sociaux de Gatineau a obtenu, le 26 juin 2008, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour l'immeuble situé au 18, rue Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Association pour la défense des droits sociaux de Gatineau a demandé la reconduction de l'exemption de taxes foncières pour l'immeuble situé au 18, rue Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Association pour la défense des droits sociaux de Gatineau pour l'immeuble situé au 18, rue Charlevoix.

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2017-940

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LE GÎTE AMI - 85, RUE MORIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Le Gîte Ami a obtenu, le 24 septembre 2008, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 85, rue Morin;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Le Gîte Ami a demandé la reconduction de l'exemption de taxes foncières pour l'immeuble situé au 85, rue Morin;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Le Gîte Ami pour l'immeuble situé au 85, rue Morin.

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2017-941

SOUMISSION 2017 SP 064 - FOURNITURE DE DIVERS PRODUITS DE CONCIERGERIE - SERVICE DES FINANCES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats, aux firmes suivantes pour la fourniture de divers produits de conciergerie sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour une période de trois ans, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 4 juillet 2017, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes à savoir :

Section A – Produit 1 et section E

Produits Sany, 830, rue Saint-Pierre Sud, Joliette, Québec, J6E 8R7, pour un montant approximatif de 57 719,18 \$ incluant les taxes.

Section A – Produit 2

3108163 Canada inc. (Sani-tec), 1180, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau, Québec, J8T 6H3, pour un montant approximatif de 1 679,78 \$ incluant les taxes.

Section B

Roy Murcklen Industries Ltd., 201-E, rue Deveault, Gatineau, Québec, J8Z 1Z7, pour un montant approximatif de 86 286,44 \$ incluant les taxes.

Section C

Wood Wyant, 201-E, rue Deveault, Gatineau, Québec, J8Z 1Z7, pour un montant approximatif de 8 336,84 \$ incluant les taxes.

Section D

Sanitaires en Gros, 340, rue Corduroy, Vars, Ontario, KOA 3H0, pour un montant approximatif de 47 738,31 \$ incluant les taxes.

Le contrat sera d'une durée de trois ans débutant le 14 janvier 2018.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2018, 2019 et 2020, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-942

SOUSSION 2017 SI 161A - FACTURATION ANNUELLE - COMPTES DE TAXES 2018 - SERVICE DES FINANCES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Imprimerie Vincent ltée, 120, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1V3, pour la facturation annuelle des comptes de taxes 2018 pour un montant total approximatif de 30 452,62 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 septembre 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, ce comité accepte les tarifs unitaires soumis selon l'option 1, soit l'ajout d'un document à l'envoi de la facture annuelle 2018 et selon l'option 2, soit l'impression d'un dépliant et la préparation pour l'envoi par médiaposte sans adresse. Le trésorier est autorisé à payer le supplément approprié selon l'option retenue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13310-344-09875	27 807,30 \$	Finances – Impression pour diffusion
04-13493	1 324,31 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 321,01 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-943 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-36 POUR UN MONTANT TOTAL DE 382 287,78 \$ POUR LA PÉRIODE DU 7 AU 13 SEPTEMBRE 2017**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-36 d'un montant de 382 287,78 \$ pour la période du 7 au 13 septembre 2017.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-944 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-37 POUR UN MONTANT TOTAL DE 432 295,54 \$ POUR LA PÉRIODE DU 14 AU 20 SEPTEMBRE 2017**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-37 d'un montant de 432 295,54 \$ pour la période du 14 au 22 septembre 2017.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-945 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 33 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 37 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 36 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 34**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 33, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 37, la liste des réquisitions numéro 36 ainsi que la liste des embauches numéro 34 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 33	Pièces de comptes à payer	14 906,53 \$	11 au 15 septembre 2017
Liste PD numéro 37	Pièces de comptes à payer	322 451,25 \$	11 au 15 septembre 2017
Liste des réquisitions numéro 36	Pièces de comptes à payer	6 791,84 \$	11 au 15 septembre 2017
Liste des embauches numéro 34	Embauche du personnel temporaire	22 195,35 \$	3 au 9 septembre 2017

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-946

SOUSSION 2017 SP 063 - FOURNITURE DE PRODUITS MÉNAGERS ET DOSEURS - SERVICE DES FINANCES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Produits Sany, une division de Solutions Supérieurs Ltée, 830, rue Saint-Pierre Sud, Joliette, Québec, J6E 8R7, pour la fourniture de produit ménager et doseurs, pour un montant approximatif pour trois ans de 85 682,80 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 août 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans avec la possibilité de le prolonger pour deux périodes additionnelles d'une année.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires aux budgets 2018 à 2022 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires d'inventaire :

POSTE	DESCRIPTION
04-15100	Poste d'inventaire – Secteur d'Aylmer
04-15110	Poste d'inventaire – Secteur de Hull
04-15120	Poste d'inventaire – Secteur de Gatineau
04-15130	Poste d'inventaire – Secteur de Buckingham

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-947

SUBVENTION DE 11 800 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU PLATEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise :

- le versement d'un montant de 11 800 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du Plateau, à titre de subvention pour l'achat d'un système de son et l'acquisition de Wi-Fi pour le centre communautaire du Plateau et pour le projet de plantation d'arbres fruitiers au Jardin communautaire Serge Bertrand du parc Central du Plateau;
- le trésorier à verser la somme de 11 800 \$ sur présentation de pièces justificatives préparées par le centre de services de Hull.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-948

Modifiée par la résolution
numéro CE-2018-32
2018-01-24

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SIGNIFICATION DES AVIS DES PROPRIÉTAIRES DANS LE CADRE DE LA VENTE POUR TAXES 2018

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 (1°) de la Loi sur les cités et villes stipule que les dispositions concernant l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture de matériel ou de matériaux ou la fourniture de services pour laquelle un tarif est fixé ou approuvé par le gouvernement du Canada ou du Québec ou par un de ses ministres ou organismes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité retient les services de la firme Paradis Montpetit Beauchamp, 385, boulevard Gréber, Gatineau, Québec, J8T 5R4, pour la signification des avis aux propriétaires dans le cadre de la vente pour taxes, selon le tarif fixé par le gouvernement du Québec au tarif d'honoraires et des frais de transport des huissiers et par la Loi sur les huissiers de justice (LRQ, c. H-4.1, a.13), au montant annuel approximatif de 22 995 \$ incluant les taxes.

Le contrat débutera le 1^{er} janvier 2018 et se terminera le 31 décembre 2018.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds nécessaires aux budgets 2018.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19400-436	20 000 \$	Recouvrables de tiers – Administration - Huissiers
04-13493	1 000 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 995 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-949

ACQUISITION PAR LA VILLE - ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES POUR SE DÉCLARER PROPRIÉTAIRE D'UNE VOIE DE CIRCULATION PUBLIQUE - PARTIE DE LA RUE JOSEPH-GALIPEAU - LOT 4 287 239 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

CONSIDÉRANT QUE la rue Joseph-Galipeau a été construite et aménagée il y a plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'index aux immeubles du Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull, il appert que le transfert de titre de cette partie de la rue n'a pas été effectuée et que le lot 4 287 239 du cadastre du Québec appartient toujours à une société dissoute;

CONSIDÉRANT QUE l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité locale de devenir propriétaire de toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins 10 ans, lorsque les formalités prescrites par la loi ont été accomplies, lesquelles sont :

- La municipalité adopte une résolution identifiant la voie concernée, soit par sa désignation cadastrale lorsque son assiette correspond à celle d'un ou de plusieurs lots entiers du cadastre en vigueur, soit, dans le cas contraire, par une description technique préparée par un arpenteur-géomètre;
- Le cas échéant, une copie de la description technique, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau de la municipalité;
- La municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant :
 - le texte intégral de cet article;
 - une description sommaire de la voie concernée;
 - une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1^o et 2^o ont été accomplies;
- Aucune taxe foncière n'a été prélevée par la municipalité au cours des 10 dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau juge d'intérêt public de se prévaloir de cette procédure pour obtenir un titre de propriété valable sur cette partie de la rue :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète que la Ville de Gatineau entend se prévaloir de la procédure édictée à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales concernant l'obtention du titre de propriété du lot 4 287 239 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, correspondant à une partie de la rue Joseph-Galipeau et, à cet effet, reconnaît la désignation cadastrale identifiant la voie concernée.

De plus, il est résolu que ce comité mandate le Service du greffe à donner suite à la présente et autorise le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer la déclaration devant être publiée au Bureau de la publicité des droits.

Adoptée

CE-2017-950

SOUSSION 2017 SP 210 - LOCATION D'UN RÉSEAU À LARGE BANDE - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Vidéotron S.E.N.C., 612, rue Saint-Jacques, Montréal, Québec, H3C 1C8, pour la location d'un réseau à large bande pour les sections 1 et 2, pour une durée de trois ans, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 1 272 317,95 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 29 août 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour chacune des sections.

Le contrat sera de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés, au 1^{er} janvier de chaque année, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Enfin, le comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2018, 2019 et 2020 afin de donner suite à la présente dans le poste budgétaire 02-13450-334 – Infrastructure – Télécommunication informatique.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-951

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU - TRAVAUX DE CONSTRUCTION SUR LE TERRAIN ET À L'INTÉRIEUR DE LA FUTURE ÉCOLE PRIMAIRE 035 - 245, RUE RATON-LAVEUR - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE

CONSIDÉRANT QUE la construction de la future école primaire 035, située au 245, rue Raton-Laveur est débutée;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Boless inc. ayant une place d'affaires au 15, rue Buteau, bureau 220, Gatineau, Québec, J8Z 1V4, doit effectuer des travaux de construction sur le terrain et à l'intérieur de la future école primaire 035, située au 245, rue Raton-Laveur;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises soient du lundi au samedi entre 7 h et 21 h doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau pour permettre à l'entrepreneur Boless inc. à effectuer des travaux de construction sur le terrain et à l'intérieur de la future école primaire 035, située au 245, rue Raton-Laveur, tous les dimanches de 8 h à 17 h à compter du dimanche 1^{er} octobre jusqu'au dimanche 17 décembre 2017 inclusivement. Cette dérogation permettra de terminer la construction de tous les murs extérieurs et de la toiture avant l'hiver pour procéder aux travaux de finition intérieure pendant la période hivernale.

Adoptée

CE-2017-952

**SOUSSION 2017 SP 114A - SOUFFLAGE EN BORDURE DE VOIES PUBLIQUES
- SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité :

- adjuge un contrat pour le soufflage en bordure de voies publiques aux firmes suivantes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée le 15 août 2017, à savoir :
 - À la firme 29911209 Canada inc., 643, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8V 4A5, pour un montant approximatif de 57 372,53 \$ incluant les taxes;
 - À la firme NivelPro inc. / 9032-7404 Québec inc., 307, chemin Fer-à-Cheval, Gatineau, Québec, J8M 1L8, pour un montant approximatif de 64 156,05 \$ incluant les taxes;
 - À la firme Gauvreau terre de surface inc. / 7289235 Canada inc., 930, chemin Vanier, Gatineau, Québec, J9J 3J3, pour un montant approximatif de 92 554,88 \$ incluant les taxes;
- rejette la soumission reçue de la firme Déneigement Techni-Snow, 780, rue de Vernon, suite B, Gatineau, Québec, J9J 3K5. Cette dernière excède les disponibilités budgétaires.

Le contrat de soufflage en bordure de voies publiques sera valide au moment de l'adjudication jusqu'au 30 avril 2018 inclusivement, avec la possibilité d'être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'une année.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2018-2020 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31310-441	195 486,72 \$	Déblaiement et enlèvement de la neige
04-13493	9 310,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 286,73 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 octobre 2017.

Adoptée

CE-2017-953

**SOUSSION 2017 SP 199 - ENLÈVEMENT, ENTREPOSAGE, RÉPARATION ET
INSTALLATION DE BALISES ET BOLLARDS - SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Clôture Régionale / 7143818 Canada inc., 170, rue Bombardier, unité 3, Gatineau, Québec, J8R 0G5, pour l'enlèvement, l'entreposage, la réparation et l'installation de balises et de bollards pour une durée de deux ans, pour un montant total approximatif de 88 582,50 \$ le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 22 août 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de deux ans, soit pour les saisons 2017-2018 et 2018-2019.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds nécessaires à la présente aux budgets des années 2018 et 2019.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31520-521-09925	18 971,24 \$	Signalisation – Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	903,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	901,24 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 octobre 2017.

Adoptée

CE-2017-954

SOUSSION 2017 SI 141 - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN MUR MOSAÏQUE POUR LE CENTRE DE CONTRÔLE DE DÉNEIGEMENT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme TKNL inc., 1349, rue Gay-Lussac, Boucherville, Québec, J4B 7K1, pour la fourniture et l'installation d'un mur mosaïque pour le centre de contrôle de déneigement pour un montant total de 33 032,32 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 septembre 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31310-692-09926	30 162,91 \$	Déblaiement et enlèvement de la neige - Équipements non capitalisables
04-13493	1 436,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 432,91 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 octobre 2017.

Adoptée

CE-2017-955

SOUSSION 2017 SP 201A - FOURNITURE, LIVRAISON, PLANTATION ET ENTRETIEN D'ARBRES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Paysages Rossignol inc., 453, rue Sainte-Julie Est, Saint-André-Avellin, Québec, J0V 1W0, pour la fourniture, livraison, plantation et entretien d'arbres, incluant l'option de l'entretien, l'arrosage et la garantie supplémentaire de 12 mois, pour un montant total approximatif de 200 092,72 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 septembre 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13044-005-09927	182 711,32 \$	Agrile du frêne - Remplacement d'arbres - Plantation d'arbres 2017
04-13493	8 701,58 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 679,82 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 octobre 2017.

Adoptée

CE-2017-956

SOUSSION 2017 SP 112A - SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION INFORMATISÉE DU SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme PG Solutions inc., 217, avenue Léonidas, numéro 13, Rimouski, Québec, G5L 2T5, pour l'acquisition, le déploiement, l'exploitation et le support du système intégré de gestion informatisée au Service de l'urbanisme et du développement durable pour un montant approximatif révisé pour sept ans de 2 132 381,54 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 septembre 2017 et révisée le 27 septembre 2017, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme et s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Le contrat sera d'une durée de sept ans à compter de la date de l'autorisation officielle de débiter les services requis. Le contrat pour les services de Support/Entretien et exploitation pourra être renouvelé pour une période additionnelle de trois ans aux prix révisés inscrits au bordereau des prix.

De plus, ce comité retient l'option de se prévaloir des taux horaires inscrits à la formule de soumission. Ces taux horaires seront indexés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17008	1 000 469,98 \$	Acquisition et déploiement du système intégré de gestion
04-13493	47 647,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	47 527,98 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Les fonds aux fins de l'exploitation et du support seront pris à même le poste budgétaire 02-61100-555 – Service de l'urbanisme – Entretien de logiciels, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2018 à 2027 les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 octobre 2017.

Adoptée

CE-2017-957

SOUSSION 2017 SP 224 - SERVICES PROFESSIONNELS - ARCHITECTURE ET DESIGN URBAIN - TRAVAUX DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ - RÈGLEMENT NUMÉRO 2050-2016 - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme AECOM Consultants inc., 85, rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal, Québec, H2X 3P4, pour les services professionnels d'architecture et de design urbain dans le cadre des travaux de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé sur la base du prix unitaire inscrit à l'offre de prix, pour un montant approximatif de 182 580,30 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 7 septembre 2017, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61510-419 – Confection du plan d'urbanisme – Autres services professionnels et administratifs, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds nécessaires au budget de l'année 2018 pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 octobre 2017.

Adoptée

CE-2017-958

SOUSSION 2017 SP 225 - SERVICES PROFESSIONNELS - PLANIFICATION DU TERRITOIRE ET RÈGLEMENTS D'URBANISME - TRAVAUX DE CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT REVISE - REGLEMENT NUMERO 2050-2016 - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme AECOM Consultants inc., 85, rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal, Québec, H2X 3P4, pour les services professionnels pour les travaux de planification du territoire et de règlements d'urbanisme le cadre des travaux de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé sur la base du prix unitaire inscrit à l'offre de prix, pour un montant approximatif de 182 580,30 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 7 septembre 2017, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61510-419 – Confection du plan d'urbanisme – Autres services professionnels et administratifs, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds nécessaires au budget de l'année 2018 pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 octobre 2017.

Adoptée

CE-2017-959

SOUSSION 2017 SP 226 - SERVICES PROFESSIONNELS - MOBILITÉ DURABLE ET ENVIRONNEMENT - TRAVAUX DE CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT REVISE - REGLEMENT NUMERO 2050-2016 - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme WSP Canada inc., 480, boulevard de la Cité, bureau 200, Québec, Québec, J8T 8R3, pour les services professionnels pour les travaux de mobilité durable et d'environnement dans le cadre des travaux de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé sur la base du prix unitaire inscrit à l'offre de prix, pour un montant approximatif de 197 757 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 7 septembre 2017, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme et s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61510-419 – Confection du plan d'urbanisme – Autres services professionnels et administratifs, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds nécessaires au budget de l'année 2018 pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 octobre 2017.

Adoptée

CE-2017-960

MODIFICATION AU CONTRAT - FIRME SIRSIDYNIX - PRODUIT SYNETICS

CONSIDÉRANT QUE le produit Entreprise (catalogue de la bibliothèque), acquis en 2015 par la résolution numéro CE-2015-1003 du 9 décembre 2015, pour enrichir le système intégré de gestion de bibliothèque Horizon, acquis en 2004, a pour but de répondre aux citoyens qui demandaient un outil convivial et attrayant depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE le produit Entreprise a la capacité d'afficher du contenu enrichi (ajout d'image de couvertures, ajout de résumés, ajout de biographies d'auteur, etc.) et que la présence de ce type de contenu a un véritable impact positif pour les recherches au catalogue, mettant ainsi en valeur la collection de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe à ce jour aucune entente pour obtenir gratuitement du contenu enrichi pour les couvertures de livres en d'autres langues que le français et les couvertures de documents audiovisuels (DVD et CD de musique);

CONSIDÉRANT QUE le produit Syndetics qui est développé par la compagnie ProQuest, dont l'offre d'accès auprès des utilisateurs d'Entreprise se fait par la compagnie SirsiDynix, enrichit le catalogue de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE le produit Syndetics est utilisé par plusieurs autres bibliothèques telles que Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les périodes d'essai gratuites qui nous ont été offertes ont été concluantes et qu'il s'agit d'un service très apprécié par notre clientèle ainsi que par les employés de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel et d'un logiciel et qui vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels et logiciels existants ainsi qu'à assurer la protection des droits exclusifs, comme les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives, et ce, en vertu des articles 573.3 6e a) et b) alinéa de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- l'ajout du produit Syndetics à l'accord initial entre la bibliothèque municipale de Gatineau et SirsiDynix pour l'affichage de contenu enrichi pour les couvertures de livres en d'autres langues que le français (ajout numéro 1) et pour les couvertures de documents audiovisuels (ajout numéro 2) au catalogue de la bibliothèque, pour un montant 27 558,47 \$ incluant les taxes, soit 4 771,46 \$ en 2017, 4 380,55 \$ en 2018, 4 472,53 \$ en 2019, 4 557,51 \$ en 2020, 4 644,09 \$ en 2021 et 4 732,34 \$ en 2022;
- la division de la bibliothèque et des lettres, du Service des arts et de la culture et des lettres à signer l'entente de service entre la Ville de Gatineau et SirsiDynix;
- le trésorier à prévoir les fonds nécessaires au budget pour les années 2018-2022.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72210-555	4 356,98 \$	Gestion des bibliothèques – Entretien de logiciels
04-13493	207,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	206,98 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 octobre 2017.

Adoptée

CE-2017-961

MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE DE BÉCANCOUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur la rue de Bécancour, dossier RS-17-179, comme illustré au plan numéro CRO-17-317 du 18 août 2017.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De Bécancour	Est	Entre le boulevard Saint-René Est et la rue de Lanoraie	En tout temps

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-17-317 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-962

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - BOULEVARD LA VÉRENDRYE EST - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur le boulevard La Vérendrye Est, dossier RS-17-187, comme illustré au plan numéro CRO-17-327 du 13 septembre 2017.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
La Vérendrye	Sud	D'un point situé à 44 m à l'est de la rue de Candiac, jusqu'à la rue Davidson Est	Décembre à mars
La Vérendrye	Sud	D'un point situé à 44 m à l'est de la rue de Candiac, jusqu'à la rue Davidson Est	2 h Avril à novembre

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-17-327 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-963

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE DE HONFLEUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD M. BÉGIN**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur la rue de Honfleur, dossier RS-17-186, comme illustré au plan numéro CRO-17-321 du 27 septembre 2017.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
De Honfleur	Est	À partir d'un point situé à 80 m au sud du chemin d'Aylmer, sur une distance de 315 m vers le sud	En tout temps
De Honfleur	Ouest	À partir d'un point situé à 40 m au sud du chemin d'Aylmer, sur une distance de 60 m vers le sud	En tout temps

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De Honfleur	Ouest	À partir d'un point situé à 100 m au sud du chemin d'Aylmer, sur une distance de 415 m vers le sud	2 h 7 h à 17 h Lundi au vendredi

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-17-321 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-964

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE DES THUYAS ET AVENUE DU BOIS-FRANC - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - MIKE DUGGAN**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur la rue des Thuyas et l'avenue du Bois-Franc, dossier RS-17-215, comme illustré au plan numéro CRO-17-341 du 25 septembre 2017.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Des Thuyas	Sud	Entre la rue Maurice-St-Louis et l'avenue du Bois-Franc	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin
Du Bois-Franc	Ouest	À partir de la rue des Thuyas jusqu'à la courbe sur l'avenue du Bois-Franc à 112 m au sud de l'intersection de la rue des Thuyas et de l'avenue du Bois-Franc	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-17-341 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-965

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUES TAYLOR, HANSON ET MURRAY - DISTRICT LECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur les rues Taylor, Hanson et Murray, dossier RS-17-202, comme illustré au plan numéro CRO 17-342 du 27 septembre 2017.

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Taylor	Est	À partir d'un point situé à 8 m au nord de la rue Wright, jusqu'à l'extrémité nord de la rue	90 minutes 7 h à 18 h Lundi au vendredi
Taylor	Est	À partir d'un point situé à 7 m au sud de la rue Wright, jusqu'à l'extrémité sud de la rue	90 minutes 7 h à 18 h Lundi au vendredi
Hanson	Est	À partir d'un point situé à 30 m au nord du boulevard Alexandre-Taché, sur une distance de 165 m vers le nord	90 minutes 7 h à 18 h Lundi au vendredi

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Hanson	Est	À partir de la rue Wright, sur une distance de 75 m vers le nord	90 minutes 7 h à 18 h Lundi au vendredi
Hanson	Ouest	À partir de la rue Murray, sur une distance de 145 m vers le nord	90 minutes 7 h à 18 h Lundi au vendredi
Murray	Nord	Entre les rues Millar et Hanson	90 minutes 7 h à 18 h Lundi au vendredi

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Taylor	Ouest	Au sud de la rue Wright	En tout temps
Taylor		À l'extrémité sud de la rue	En tout temps
Taylor	Est	De la rue Wright, sur une distance de 8 m vers le nord	En tout temps
Taylor	Est	De la rue Wright, sur une distance de 7 m vers le sud	En tout temps
Hanson	Est	À partir du boulevard Alexandre-Taché, sur une distance de 30 m vers le nord	En tout temps

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-17-342 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-966

ACQUISITION D'UNE SERVITUDE TEMPORAIRE - COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la capitale nationale est propriétaire du lot 3 418 113 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, situé à l'intersection sud-est des rues Eddy et Laurier;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet Zibi, la Ville de Gatineau doit acquérir de la Commission de la capitale nationale une servitude de conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial sur une partie du lot 3 418 113 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 645 m² afin de régulariser la présence de conduites souterraines;

CONSIDÉRANT QUE suite aux discussions et négociations, une entente sous forme de projet d'acte est intervenue avec la Commission de la capitale nationale laquelle accepte de céder à la Ville de Gatineau une servitude de conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial temporaire de 49 ans sur une partie du lot 3 418 113 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 645 m², au montant de 65 955,80 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'acquisition de gré à gré d'une servitude de conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial temporaire de 49 ans sur une partie du lot 3 418 113 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 645 m², au montant de 65 955,80 \$ plus les taxes applicables, aux conditions prévues au projet d'acte soumis par la Commission de la capitale nationale et validé par la Ville de Gatineau;
- mandate le Service du greffe à préparer les documents nécessaires relatifs à la transaction et coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30731-011-09928	48 471,75 \$	Divers travaux d'aqueduc, d'égouts et remise en état - Servitude de la Commission capitale nationale – Rues Laurier et Eddy - Égouts
06-30731-012-09929	20 773,59 \$	Divers travaux d'aqueduc, d'égouts et remise en état - Servitude de la Commission capitale nationale – Rues Laurier et Eddy - Aqueduc
04-13493	3 297,79 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 289,55 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 octobre 2017.

Adoptée

CE-2017-967

2017 SP 215 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉVALUATION DES COMPÉTENCES DU PERSONNEL OPÉRATIONNEL - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Évaluation Personnel Sélection International, 6, rue Sainte-Marie, Gatineau, Québec, J8Y 2A3, pour la fourniture de services professionnels en évaluation des compétences du personnel opérationnel pour un montant approximatif révisé, pour quatre ans, de 723 749,78 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 août 2017 et révisé le 15 septembre 2017, et ce, comme étant la seule soumission reçue et s'étant qualifié en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Le contrat sera d'une durée de quatre ans prenant effet à compter de la date d'adjudication par le comité exécutif. Les prix unitaires seront révisés à la date d'anniversaire du contrat, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds nécessaires à la présente aux budgets des années 2018 à 2021.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-16150-411-09930	58 455,60 \$	Plan de relève de la main d'œuvre - Service professionnel et génie
02-16150-419-09931	7 518,66 \$	Plan de relève de la main d'œuvre - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	3 142,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 134,15 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 octobre 2017.

Adoptée

CE-2017-968

SOUSSION 2017 SI 172A - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STÈLES DIRECTIONNELLES EXTÉRIEURES - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Signalisation SAIC inc., 515, rue du Parc-Industriel, Longueuil, Québec, J4H 3V7, pour la fabrication et l'installation de stèles directionnelles extérieures pour un montant total de 60 424,71 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 septembre 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15032-004-09932	55 175,81 \$	PDI - Vieux centre-ville d'Aylmer - Signalisation - Rue principale - Concept & trv
04-13493	2 627,73 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 621,17 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 octobre 2017.

Adoptée

CE-2017-969

SOUSSION 2017 SP 229 - ENTRETIEN DE LA PATINOIRE GRAND PUBLIC AU RUISSEAU DE LA BRASSERIE - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Capital Property Guardians inc., 895, rue Jacques-Cartier, Gatineau, Québec, J8T 2W3, pour l'entretien de la patinoire grand public au ruisseau de la Brasserie pour un montant approximatif pour deux saisons de 356 330,52 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 septembre 2017, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation.

Le contrat sera d'une durée de deux saisons prenant effet à compter de la date de la présente résolution avec la possibilité de le renouveler pour un période additionnelle d'une saison.

Si la Ville de Gatineau se prévaut de la clause de renouvellement, les prix unitaires seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71230-521 – Patinoires extérieures – Entretien des infrastructures.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2018-2020 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 octobre 2017.

Adoptée

CE-2017-970

SOUSSION 2017 SP 228 - ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Paysagiste Mathis, 27, rue de Bécancour, Gatineau, Québec, J8P 7X5, pour l'entretien des patinoires extérieures pour une période de trois saisons (2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020) pour un montant approximatif de 908 730,95 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 septembre 2017, cette dernière étant la plus basses soumission reçue et conforme pour chacune des sections.

Le contrat sera d'une durée de trois saisons prenant effet à compter de la date de la présente résolution avec la possibilité de le renouveler pour deux périodes additionnelles d'une saison.

Si la Ville de Gatineau se prévaut de la clause de renouvellement, les prix unitaires seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71230-521 - Patinoires extérieures – Entretien des infrastructures.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2018-2022 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 octobre 2017.

Adoptée

CE-2017-971

SOUSSION 2016 SI 132A - SERVICE DE NETTOYAGE DES STATIONNEMENTS INTÉRIEURS - MAISON DU CITOYEN – PLACE-DES-PIONNIERS - 15, RUE LEDUC - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Prima Linea (9025090 Canada inc), 27, rue Perreault, Cantley, Québec, J8V 2V3, pour le service de nettoyage des stationnements de la Maison du citoyen et de la Place-des-Pionniers, pour une durée de trois ans, pour un montant total de 53 187,44 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 2 août 2017, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans, avec la possibilité de le prolonger pour deux années supplémentaires, et ce, à compter de la date d'adjudication.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2018-2022 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19920-532-09933	4 014,02 \$	Maison du citoyen – Édifice - Entretien des édifices
02-19910-532-09934	2 015,76 \$	Place-des-Pionniers – Édifice - Entretien des édifices
04-13493	289,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	326,78 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 octobre 2017.

Adoptée

CE-2017-972

SOUSSIONS 2013 SP 080 ET 2015 SP 245 - ACCEPTATION DES OPTIONS DE RENOUELEMENT POUR DIVERS CONTRATS - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE les firmes suivantes se sont vu adjuger un contrat :

Numéros de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Descriptions	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2013-1489	CE-2016-413	Jean-Yves Lecompte, psychologue	2013 SP 080 – Services professionnels – Programme d'aide aux employés	328 550 \$ (exempt de taxes)	13-10-2017 au 12-10-2018	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
CE-2016-73	----	Normandin Beaudry	2015 SP 245 – Services professionnels – Équité salariale	51 738,75 \$	28-01-2018 au 27-01-2019	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par les firmes précitées sont valides et que des années optionnelles sont prévues aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines désire se prévaloir de la période optionnelle prévue aux divers contrats :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des ressources humaines à se prévaloir de la période optionnelle prévue aux divers contrats, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées pour les divers dossiers cités ci-haut.

Les fonds à cette seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 octobre 2017.

Adoptée

CE-2017-973

ENTENTE DE SERVICES ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS ET LA VILLE DE GATINEAU - RÉFECTION, MODIFICATION ET ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DU BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES ENTRE LA BRETELLE DE L'AUTOROUTE 50 ET LA BRETELLE DE LA PROMENADE DU LAC-DES-FÉES 2018-2020

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a soumis une proposition pour la remise à niveau et l'entretien des espaces verts du boulevard des Allumettières entre la bretelle de l'autoroute 50 et la bretelle de la promenade du Lac-des-Fées au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QUE les parties en sont venues à une entente de services définissant la description des travaux, la durée et le prix à forfait :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine l'entente de services entre le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Ville de Gatineau pour la réfection, la modification et l'entretien des espaces verts du boulevard des Allumettières entre la bretelle de l'autoroute 50 et la bretelle de la promenade du Lac-des-Fées;
- autorise le directeur adjoint du Service des travaux publics à signer l'entente de services jointe à la présente.

Les fonds aux fins de la présente seront pris à même le poste budgétaire 02-39420-521-Recouvrables de tiers – Autres travaux – Entretien des infrastructures.

Adoptée

CE-2017-974

SOUSSION 2017 SP 127 - VIDANGE D'UN ÉTANG ET VALORISATION DE BOUES DE L'USINE D'ÉPURATION DU SECTEUR DE MASSON-ANGERS - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Révolution Environnement Solutions LP (Terrapure), 340, avenue du Maréchal, Lévis Québec, G6C 1T8, pour la vidange d'un étang et valorisation de boues de l'usine d'épuration du secteur de Masson-Angers pour un montant approximatif de 368 460,38 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 septembre 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12029-003-09935	336 453,44 \$	Vidange de l'étang de Masson-Angers - Vidange des boues
04-13493	16 023,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	15 983,44 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
18-12029-002	62 513,44 \$		Vidange de l'étang de Masson-Angers - Vidange de l'étang - Ajout
18-12029-003		62 513,44 \$	Vidange de l'étang de Masson-Angers - Vidange des boues

Un certificat du trésorier a été émis le 2 octobre 2017.

Adoptée

CE-2017-975

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2017-564 - SOUMISSION 2017 SP 034 - FOURNITURE ET TRANSPORT DE MATÉRIAUX EN VRAC ET TRANSPORT ET DISPOSITION DE REBUTS D'ASPHALTE ET DE BÉTON - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-564 du 21 juin 2017, a adjugé un contrat pour la fourniture et le transport de matériaux en vrac et le transport et disposition de rebuts d'asphalte et de béton de ciment aux firmes ayant soumis les plus bas prix unitaires pour les matériaux identifiés à chacun des lots, et ce, pour les matériaux transportés par le fournisseur (section A) et ceux cueillis aux différents sites d'approvisionnement par la Ville de Gatineau à divers fournisseurs (section B);

CONSIDÉRANT QU'une erreur dans le calcul de la distance à parcourir est survenue lors de l'évaluation de la soumission de Gauvreau terre de surface;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette erreur, le lot 16 n'a pas été octroyé au plus bas soumissionnaire pour la section B - Matériaux transportés par la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie la résolution numéro CE-2017-564 du 21 juin 2017, afin de retirer le lot 16 à la firme Gauvreau terre de surface inc. et d'adjuger ce lot à la firme Lafarge Canada inc., à savoir :

Lafarge Canada inc.		
	Description	Prix unitaire à la tonne métrique à la carrière/sablière
16	Pierre abrasive AB 5	13,00 \$
	Criblure de pierre 0-5 mm	12,00 \$
	MG 20	13,50 \$
	MG 56	12,50 \$
	Asphalte concassé recyclé	12,00 \$
	Sable à compacter	9,50 \$
		AYLMER

Adoptée

CE-2017-976

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER POMERLEAU INC. À EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES AU 291, BOULEVARD DE LUCERNE, DANS LE CADRE DU PROJET DE MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DUE MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit réaliser des travaux de travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Hull;

CONSIDÉRANT QUE les délais pour réaliser les travaux sont dictés par la demande en eau potable ce qui les rend très restrictifs;

CONSIDÉRANT QUE les travaux nécessitant l'arrêt d'un décanteur doivent se faire d'ici le 31 mars 2017 afin d'assurer la production d'eau potable en quantité et qualité suffisante;

CONSIDÉRANT QUE les quarts de jour prévus par l'entrepreneur ne permettent pas de compléter les travaux sur le premier décanteur avant le 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE des quarts de travail de soir (16 h à 2 h) doivent être ajoutés par l'entrepreneur mandaté pour les travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Hull;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser Pomerleau inc. à réaliser des travaux à l'usine de production d'eau potable du secteur de Hull la nuit et le dimanche au besoin, à partir du mois de septembre 2017 jusqu'en mars 2018.

Adoptée

CE-2017-977

RENOUVELLEMENT DE DIVERS CONTRATS - 2014 SP 011 - SERVICES PROFESSIONNELS SPÉCIALISÉS - EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT - 2015 SP 005 - FOURNITURE DE FILTRES ET COURROIES - 2015 SP 140 - SERVICES PROFESSIONNELS - EXAMEN POLYGRAPHIQUE - 2016 SP 180 - ENTRETIEN ET TONTE DE PELOUSES - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE les firmes suivantes se sont vu adjuger un contrat :

Numéros de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Descriptions	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2014-258	CE-2016-62	Aquatech, Société de gestion de l'eau inc.	2014 SP 011- Services professionnels spécialisés – Exploitation des ouvrages d'assainissement	263 551,91 \$	19-03-2017 au 18-03-2018	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
CE-2015-818	---	Filtration Lab inc.	2015 SP 005 – Fourniture de filtres et courroies – Services des travaux publics et Service de l'environnement	17 845 \$ (section A) 44 231 \$ (section B)	20-10-2017 au 19-10-2018	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

CE-2015-781	---	Services de Polygraphie Nationale	2015 SP 140 – Services professionnels – Examen polygraphique – Service de police	35 523,25 \$	08-10-2017 au 07-10-2018	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
CE-2016-895	---	Paysagiste Mathis Landscaping (section 1) PBS – 2740621 Canada limitée (section 2)	2016 SP 180 - Entretien et tonte de pelouses	220 664,39 \$ (section 1) 18 332,30 \$ (section 2)	26-10-2017 au 30-11-2018	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par les firmes précitées sont valides et que des années optionnelles sont prévues aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE les divers services désirent se prévaloir de la période optionnelle prévue aux divers contrats :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction des divers services à se prévaloir de la période optionnelle prévue aux divers contrats, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées pour les divers dossiers cités ci-haut.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 octobre 2017.

Adoptée

CE-2017-978

SOUSSION 2017 SP 070 - TRAVAUX CORRECTIFS - DRAINAGE DE FONDATIONS AU QUARTIER GÉNÉRAL DU SERVICE DE LA POLICE DE GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 11 juillet 2017, un appel d'offres public pour les travaux correctifs – Drainage de fondations au quartier général du Service de la police de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'une seule offre a été reçue avant la date et l'heure limite de dépôt des soumissions et que cette dernière excède les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville de Gatineau soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2017 SP 070 et autorise le Service des finances, Division de l'approvisionnement à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres public.

Adoptée

CE-2017-979

SOUSSION 2017 SP 245 - FOURNITURE DE TUTEURS POUR BORNES D'INCENDIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à Stelem, Div. d'Aqua Data inc., 33, rue Huot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, J7V 7M4, pour la fourniture de tuteurs de bornes d'incendie, pour un montant total approximatif de 196 607,25 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 septembre 2017, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17019-001-09936	179 528,62 \$	Identification des bornes d'incendie - Achat et installation
04-13493	8 550,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 528,63 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 octobre 2017.

Adoptée

CE-2017-980

SOUSSION 2017 SP 054 - FOURNITURE DE TROIS CAMIONS D'UNE DEMI-TONNE 4 X 4 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 11 juillet 2017, un appel d'offres public pour la fourniture de camions d'une demi-tonne 4 x 4;

CONSIDÉRANT QUE la seule soumission reçue est non-conforme en raison du non-respect de la capacité de remorquage exigée;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville de Gatineau soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2017 SP 054 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun.

Adoptée

CE-2017-981

REJET DE LA SOUMISSION 2017 SP 162 – RECONSTRUCTION D’UN PUIS DE RÉPARATION AU 476, BOULEVARD SAINT-RENÉ EST – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Division de l’approvisionnement a lancé, le 18 juillet 2017, un appel d’offres public pour la reconstruction d’un puits de réparation au 476, boulevard Saint-René Est;

CONSIDÉRANT QU’une seule offre a été reçue avant la date et l’heure limite de dépôt des soumissions et que cette dernière excède les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l’article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d’accorder tout contrat assujéti à la procédure d’appel d’offres;

CONSIDÉRANT QU’il y a donc lieu que la position de la Ville de Gatineau soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d’appel d’offres et d’octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la soumission reçue dans le cadre de l’appel d’offres 2017 SP 162 et autorise le Service des finances, Division de l’approvisionnement à procéder au lancement d’un nouvel appel d’offres public.

Adoptée

CE-2017-982

SUSPENSION DE 26 JOURS SANS TRAITEMENT - EMPLOYÉ NUMÉRO 109800

CONSIDÉRANT QU’une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l’enquête;

CONSIDÉRANT le dossier de l’employé;

CONSIDÉRANT l’ensemble des faits analysés ainsi que l’état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l’enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la suspension de 26 jours sans traitement de l’employé numéro 109800.

Adoptée

CE-2017-983

SUSPENSION DE 10 JOURS SANS TRAITEMENT - EMPLOYÉ NUMÉRO 105948

CONSIDÉRANT QU’une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l’enquête;

CONSIDÉRANT le dossier de l’employé;

CONSIDÉRANT l’ensemble des faits analysés ainsi que l’état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la suspension de 10 jours sans traitement de l'employé numéro 105948.

Adoptée

CE-2017-984

MUTATION DE MONSIEUR YVES ARSENEAULT À UN SURCROÎT DE TRAVAIL AU POSTE DE CONSEILLER EN PRÉVENTION ET GESTION DE LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2017-421 du 16 mai 2017, acceptait la modification de la structure organisationnelle du Service des ressources humaines, dont un surcroît de travail temporaire au poste de conseiller en prévention et gestion de la santé et la sécurité;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un surcroît de travail temporaire à titre de conseiller en prévention et gestion de la santé et la sécurité à la Section santé et sécurité du Service des ressources humaines pour une période de deux ans :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation temporaire de monsieur Yves Arseneault à titre de conseiller en prévention et gestion de la santé et la sécurité à la Section santé et sécurité du Service des ressources humaines pour une période de deux ans.

Les conditions de travail actuelles de monsieur Yves Arseneault seront maintenues pour la durée de ce surcroît.

Le Service des ressources humaines est autorisé à déterminer la date d'entrée en fonctions.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-115 – Service des ressources humaines – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-985

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR JUSTIN BARLEBEN À TITRE DE TECHNICIEN AUX INFRASTRUCTURES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de technicien aux infrastructures pour la période du 19 juin au 15 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Justin Barleben à titre de technicien aux infrastructures au Service des infrastructures pour la période du 9 septembre au 15 décembre 2017.

Le salaire de monsieur Justin Barleben sera celui de la classe 10, échelon 4 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-132 – Service des infrastructures – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-986

ENTÉRINER ET APPROUVER UN AJUSTEMENT DES COÛTS DES HONORAIRES PROFESSIONNELS PRÉVUS AU DOSSIER NUMÉRO 2240-05/16008

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité les dépenses supérieures à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense encourue et à venir pour les services professionnels dans le dossier numéro 2240-05/16008 sera au-delà de la somme de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville à s'acquitter des sommes dues en lien avec les représentations devant les tribunaux dans ce litige;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumissions compte tenu que ce mandat de services professionnels est nécessaire dans le cadre d'un recours devant les tribunaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité confirme le mandat de la firme Borden Ladner Gervais et de l'arbitre M^c Claude Martin et autorise le directeur du Service des ressources humaines à engager des frais d'honoraires professionnels supérieurs à 25 000 \$ dans le dossier numéro 2240-05/16008 jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-16100-416 – Ressources humaines – Section des relations de travail, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-987

FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉS AQUATIQUES

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective des salariés aquatiques le 16 juin 2015;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 14.02 à l'effet qu'un salarié peut se déclarer non disponible pour une période maximale de deux sessions consécutives, incluant la période estivale et qu'à défaut de fournir des disponibilités suivant cette période, l'employeur met fin au lien d'emploi;

CONSIDÉRANT qu'en application de cet article, il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi de certains salariés aquatiques :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la fin d'emploi administrative des salariés aquatiques dont les numéros d'employés sont les suivants : 112406, 112001, 113149 et 111849.

Adoptée

CE-2017-988

FIN D'EMPLOI - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 112671 a été embauché le 2 juillet 2013 afin de combler des besoins temporaires comme coordonnateur de projet, Gestion de changement au Service des travaux publics, Division des services techniques;

CONSIDÉRANT QUE le projet initial en gestion de changement est complété;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a confié la stratégie de gestion de changement à ses gestionnaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service des ressources humaines à mettre fin au contrat à durée déterminée de l'employé numéro 112671 avant la fin prévue du 31 décembre 2018, selon les règles et les lois en vigueur.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c MARIE-CLAUDE THIBEAULT
Greffier adjoint
Comité exécutif